MAIRIE DE BESANÇON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU DOUBS

RECU EN PREFECTURE
Le 15 décembre 2021
VIA DOTELEC - S2LOW
025-212500565-20211209-D006671I0-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 09 décembre 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 02 décembre 2021, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à la CCI : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 24), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN

Etaient présents en visio-conférence : Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, M. Nicolas BODIN, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Yannick POUJET, Mme Juliette SORLIN, M. André TERZO, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire : M. Ludovic FAGAUT

Etaient absents : Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Maxime PIGNARD

Procurations de vote : Mme Frédérique BAEHR à M. Abdel GHEZALI, M. Guillaume BAILLY à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 23 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Christophe LIME (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Nicolas BODIN à Mme Sylvie WANLIN, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Carine MICHEL, M. Sébastien COUDRY à M. Jean-Hugues ROUX, M. Cyril DEVESA à M. François BOUSSO, Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLIOLO à Mme Françoise PRESSE, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, M. Damien HUGUET à Mme Annaïck CHAUVET, M. Aurélien LAROPPE à Mme Annaïck CHAUVET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Laurence MULOT, Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Françoise PRESSE, M. Maxime PIGNARD à M. Ludovic FAGAUT, M. Yannick POUJET à M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN à Mme Carine MICHEL, M. André TERZO à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Christine WERTHE à Mme Marie LAMBERT, Mme Marie ZEHAF à Mme Sylvie WANLIN

OBJET : 23. Congrès - Attribution de subventions - Cinquième répartition au titre de l'année 2021

Délibération n° 2021/006671

23

Congrès
Attribution de subventions
Cinquième répartition au titre de l'année 2021

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 1	25/11/2021	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de subventions à une association privée et à une demande universitaire dans le cadre de l'organisation de congrès, colloques.

Besançon s'est positionnée comme Ville de Congrès avec la mise en place d'une stratégie d'aide aux organisateurs de congrès aux moyens de subventions et d'une stratégie de promotion du Tourisme d'Affaires et de Congrès avec la création du bureau « Besançon Congrès », géré par Besançon Tourisme et Congrès.
Le soutien que la Ville de Besançon apporte aux organisateurs de congrès s'articule autour des critères suivants : nombre de congressistes, durée du congrès, pertinence, rayonnement, autofinancement, subvention des autres collectivités, et retombées économiques pour la Ville, à savoir : nombre de nuitées en hébergement marchand, lieu du congrès, restauration, activités culturelles et festives et visites guidées.

Après prise en compte des critères d'attribution ci-dessus, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

Colloques universitaires organisés par le Comité d'organisation du CFATG :

- **1 500 € pour le meeting scientifique international du CFATG (Club Francophone de l'AuTophaGie)** qui organise du 31 mai au 2 juin 2022 le congrès « CFATG 10 ,10 th Scientific Days on Autophagy ».

  Il s'agit de la 10ème édition de ce colloque. Le congrès du CFTG est un meeting annuel. L'objectif scientifique de ce colloque est de promouvoir la recherche scientifique dans le domaine de l'autophagie, de stimuler les échanges entre les chercheurs francophones d'horizons différents et d'assurer la diffusion des connaissances dans ce domaine innovant et très multiculturel, qui fait appel à toutes les techniques de pointe de biologie, chimie et de physique.

  L'autophagie est le mécanisme qui permet l'auto-nettoyage des cellules et qui garantit la résistance à de nombreuses pathologies comme les cancers, les maladies neurodégénératives et les maladies infectieuses. Les travaux du professeur Yoshinori Ohsumi sur l'autophagie ont été récompensés par le Prix Nobel de médecine en 2016.

  Le succès des premières éditions du congrès a permis d'attirer des intervenants européens et internationaux (USA, Allemagne, Suisse, Italie, Pays-Bas, Argentine, etc.). Ce colloque accueillera des intervenants de prestige dont Daniel Klionsky, l'un des pionniers en la matière et fondateur de la revue scientifique internationale Autophagy.

Ce meeting est organisé pour des académiques et des étudiants en master où doctorat français et étrangers et a pour but de faire le point sur la recherche actuelle dans ce domaine et de faciliter les échanges et nouvelles collaboration.

120 à 160 participants sont attendus au KURSAAL de Besançon pour ces journées pour un nombre de 240 à 320 nuitées annoncées.
Le budget prévisionnel de ce colloque au rayonnement national, européen et international s'élève à 52 720 €.

En cas d'accord, la dépense totale de 1 500 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.95.65731.0089052.10036.

Congrès / colloque privés organisés par une association privée :

- **Congrès annuel de la FNSEA, organisé par la FDSEA 25 (130 bis, rue de Belfort 25 000 Besançon)**

La FNSEA se réunit en congrès national chaque année, dans différentes villes. Les organisateurs ont souhaité que l'édition 2022 se tienne à Besançon, après une première édition dans notre ville en 1989. A l'occasion de ce congrès, les organisateurs souhaitent mettre en valeur l'agriculture du Doubs et de Franche-Comté, ses producteurs, ses filières et ses savoir-faire.

Un accent particulier sera mis sur les femmes et les hommes qui œuvrent dans la région dans les différents domaines de la production agricole traditionnelle (production laitière, de viande et céréalière), et les labels AOP. L'ensemble des repas pris lors de ce congrès sera approvisionné en produits locaux, en circuit court.

Les organisateurs entendent également proposer aux congressistes des visites de découverte de la ville et de ses richesses artistiques et culturelles.

Enfin, à la veille du premier tour des élections présidentielles, ce congrès sera un lieu d'expression publique médiatisé sur les politiques agricoles.

L'organisateur est la Fédération départementale de la FNSEA, la FDSEA, qui compte plus de 3 200 adhérents agriculteurs (actifs et retraités).

Principales caractéristiques du congrès :
- Le congrès se déroule sur trois jours (29/30 et 31 mars 2022),
- Micropolis est le lieu choisi par les organisateurs pour les réunions et les déjeuners,
- Le nombre de congressistes attendus est de 700 le premier jour, 1 000 le deuxième et 1 200 le troisième (avec les invités),
- Le nombre estimé de nuitées 1 700 au minimum,
- Restauration : les déjeuners sont assurés à Micropolis, le premier dîner dans les restaurants de Besançon, le deuxième sous chapiteau à la Gare d'eau (produits locaux uniquement dans tous les cas),
- Le budget du congrès lui-même est de 400 000 €, dont l'essentiel en dépenses locales. Les retombées économiques indirectes (dépenses des congressistes) sur le territoire sont estimées à 500 000 €.

Objet du congrès :

Le congrès annuel de la FNSEA, premier syndicat agricole de France aura cette année un relief particulier car il se tiendra à quelques semaines des élections présidentielles. Des candidats interviendront lors de la dernière journée du congrès.

Le congrès est organisé chaque année par une des fédérations départementales et a pour but de valoriser les savoir-faire et les productions agricoles locales. Moment fédérateur, c'est aussi un temps d'échange sur les grands enjeux dans l'évolution des métiers de l'agriculture et de l'agro-industrie.

Il est à noter qu'un soutien complémentaire de Grand Besançon Métropole est également sollicité par les organisateurs, celui-ci est susceptible d'être examiné début 2022.

En cas d'accord, la dépense totale de 10 000 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.95.6574.0089052.10036.

En cas de non tenue du Congrès/de la Manifestation, le montant versé ne pourra excéder 60 % de la subvention allouée (sauf production de justificatifs de dépenses attestant de dépenses supérieures).

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution de ces subventions pour un montant total de 11 500 € dans les conditions précisées dans le présent rapport.

Pour extrait conforme,
La Maire,

Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55
Contre : 0
Abstention*: 0
Conseillers intéressés : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.